

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE MBANKOMO

SECRETAIRE GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

MBANKOMO COUNCIL

SECRETAIRE GENERAL

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 044 /D/C-MBMO/SG/SIGAMP/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N° 025 /L/RC/C-MBMO/SG/SIGAMP 2026
PASSEE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N° 04929-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC
DU 05 Aout 2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE
NKOMEKOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior** aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
- Vu la Décision N° 00000110/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise :

- ✓ M.I.T SARL.
- ✓ B.P : 33381 yaoundé
- ✓ Téléphone : 699 76 05 31

Est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux de réhabilitation de l'école publique de Nkomekou, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

- ⇒ Montant de la Lettre Commande : **19 857 075 (dix-neuf millions huit cent cinquante-sept mille soixante-quinze) Franc CFA;**
- ⇒ Délai d'exécution **TROIS (03) Mois.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Mbankomo, le **16 SEPT 2026**

LE MAIRE

Junior Pierre Fouda Fouda